

BROKER LOGO

ANY BROKER
5970 ANYSTREET
CITY, PROVINCE V5V 5V5

S:1 91970-81 010 F:
E:1 1/1 M
A:1 N: V:

ASSEMBLÉE ANNUELLE

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DATE :

JEUDI 26 MARS 2015 À 9 H 30 HAE

ADRESSE :

METRO TORONTO CONVENTION CENTRE
JOHN BASSETT THEATRE, NORTH BUILDING
255 FRONT STREET WEST
TORONTO (ONTARIO)
M5V 2W6

M. JEAN ECHANTILLON
123, RUE DE FINANCE
VILLE PR A1A 1A1

ÉTAPE 1

PASSEZ EN REVUE VOS OPTIONS DE VOTE

EN LIGNE : VOTEZ SUR **PROXYVOTE.COM** À L'AIDE DE VOTRE ORDINATEUR OU DE VOTRE APPAREIL PORTABLE. VOTRE NUMÉRO DE CONTRÔLE EST INDIQUÉ CI-DESSOUS.



**NUMÉRISEZ
POUR VOIR LES
DOCUMENTS ET
VOTEZ DÈS
MAINTENANT**



VOTE PAR TÉLÉPHONE : VEUILLEZ TRANSMETTRE VOS INSTRUCTIONS AU 1 800 474-7501 (EN FRANÇAIS) OU 1 800 474-7493 (EN ANGLAIS).

VOTE PAR LA POSTE : VEUILLEZ RETOURNER LE PRÉSENT FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE DANS L'ENVELOPPE FOURNIE.

VOTE PAR TÉLÉCOPIEUR : (514) 281-8911 OU (905) 507-7793.

RAPPEL : PASSEZ EN REVUE LA CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION AVANT DE VOTER.

NOUS DEVONS RECEVOIR VOS INSTRUCTIONS DE VOTE AU MOINS UN JOUR OUVRABLE AVANT LA DATE DE DÉPÔT DES PROCURATIONS.

N° DE CONTRÔLE : → 1234 5678 9012 3456

DATE DE DÉPÔT : 25 MARS 2015

Madame, Monsieur,

Une assemblée sera tenue à l'intention des actionnaires ordinaires de l'émetteur mentionné ci-dessus.

- Vous recevez le présent formulaire d'instructions de vote et les documents relatifs à l'assemblée ci-joints, sur les instructions de l'émetteur, en tant que propriétaire véritable des actions ordinaires. Vous êtes considéré comme le propriétaire véritable des titres, parce qu'en tant qu'intermédiaires, nous détenons les titres dans un compte pour vous, mais qui n'est pas inscrit à votre nom.
 - Les votes sont sollicités par la direction de la société ou en son nom.**
 - Même si vous ne souhaitez pas recevoir ces documents, un émetteur assujéti a le droit de vous les faire parvenir et il est de notre responsabilité de vous les envoyer. Les présents documents vous sont envoyés sans frais, dans la langue que vous avez demandée, dans la mesure où ils sont disponibles dans cette langue.
 - À moins que vous n'assistiez à l'assemblée et ne votiez en personne, nous sommes les seuls à pouvoir exercer les droits de vote à rattachés à vos titres en tant que porteur inscrit ou fondé de pouvoir du porteur inscrit conformément à vos instructions. Nous ne pouvons pas voter pour vous si nous ne recevons pas vos instructions de vote. Veuillez fournir et nous retourner (ou nous envoyer par l'une des autres méthodes possibles) les renseignements demandés dans le présent formulaire afin que nous recevions vos instructions de vote rapidement. Nous délivrerons une procuration en votre nom conformément aux instructions de vote que vous nous donnerez, à moins que vous ne choisissiez d'assister à l'assemblée et d'y voter en personne.
 - En nous donnant vos instructions, vous confirmez que :
 - vous êtes le propriétaire véritable des titres;
 - vous êtes autorisé à donner ces instructions de vote; et
 - vous avez lu les documents et les instructions de vote mentionnées sur dans le présent formulaire.
 - Vous n'avez pas besoin de présenter le présent formulaire d'instructions de vote lors de l'assemblée pour pouvoir voter.
 - Pour assister à l'assemblée et y voter, veuillez procéder de l'une des manières suivantes
 - écrivez votre nom ou le nom de la personne désignée pour agir en votre nom sur la ligne « Fondé de pouvoir » au verso du formulaire, que vous devez dater et signer, puis renvoyez-le nous par la poste;
 - rendez-vous sur le site ProxyVote.com (si possible) et inscrivez le nom dans la section « Fondé de pouvoir » du bulletin de vote électronique.
- Vous ou votre « fondé de pouvoir » devez assister à l'assemblée pour que votre vote soit pris en considération. Lorsque vous ou votre fondé de pouvoir arriverez à l'assemblée, inscrivez-vous auprès de l'agent chargé des bulletins de vote ou des procurations. À moins que vous ne donniez des instructions contraires, la personne dont le nom est inscrit dans l'espace prévu à cet effet aura les pleins pouvoirs pour assister à l'assemblée, soumettre des questions et agir à l'assemblée ou à toute assemblée résultant d'un ajournement ou d'un report, ainsi que pour voter à l'égard de toutes les questions qui seront présentées à l'assemblée, même si ces questions ne sont pas mentionnées dans le présent formulaire ou dans la circulaire de procuration de la direction. Consultez un conseiller juridique si vous souhaitez modifier les pouvoirs de cette personne. Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec la personne qui gère votre compte.
- Si les présentes instructions de vote sont données au nom d'une société, indiquez la dénomination sociale complète de cette dernière, le nom et le titre de la personne donnant les instructions de vote au nom de la société, ainsi que l'adresse aux fins de signification de la société.
 - Si les points énoncés dans la circulaire de procuration de la direction sont différents des points mentionnés au verso du présent formulaire, la circulaire de procurations de la direction sera le document considéré comme correct.
 - En l'absence d'instructions de vote particulières que vous aurez fournies sur le présent formulaire, les droits de vote seront exercés comme il est recommandé au verso du présent formulaire ou indiqué dans la circulaire de procuration de la direction, à moins que vous ne nommiez un fondé de pouvoir.
 - Afin de vous assurer que vos instructions sont reçues à temps pour être traitées, renvoyez le présent formulaire d'instructions de vote ou votez en ligne au plus tard un jour ouvrable avant la date de dépôt des procurations indiquée ci-dessus.** Les instructions de vote reçues le jour du dépôt des procurations ou après pourraient ne pas être prises en compte dans la compilation des votes.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, communiquez avec la personne qui gère votre compte.

Information – Choix de recevoir les états financiers ou demande de documents relatifs à l'assemblée

Si vous choisissez de recevoir les états financiers ou demandez les documents relatifs à l'assemblée, votre nom et votre adresse peuvent être communiqués à l'émetteur (ou à son mandataire) aux fins d'envoi par la poste.

VOIR AU VERSO

FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

TYPE D'ASSEMBLÉE : ASSEMBLÉE ANNUELLE
 DATE DE L'ASSEMBLÉE : JEUDI 26 MARS 2015 À 9 H 30 HAE
 DATE DE RÉFÉRENCE : 2 FÉVRIER 2015
 DATE DE DÉPÔT : 25 MARS 2015
 N° DE COMPTE : 123456789

N° CUID : T123 C55
 N° CUSIP : 234567TES

78

S91970-81 010 F:
 S:1 E:1 1/1 M
 A:1 N: V:

10852138

N° DE CONTRÔLE : → 1234 5678 9012 3456



0000002105 5550000000 0000000000 000177074



ÉTAPE 2

NOMMEZ UN FONDÉ DE POUVOIR (FACULTATIF)

FONDÉ(S) DE POUVOIR : BRIAN M. LEVITT, OU À DÉFAUT, BHARAT B. MASRANI

SI VOUS VOULEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE OU DÉSIGNER UNE AUTRE PERSONNE POUR QU'ELLE Y ASSISTE, Y VOTE ET Y AGISSE EN VOTRE NOM LORS DE L'ASSEMBLÉE OU DE TOUTE ASSEMBLÉE RÉSULTANT D'UN AJOURNEMENT OU D'UN REPORT, AUTRE QUE LA OU LES PERSONNES MENTIONNÉES CI-DESSUS, INSCRIVEZ VOTRE NOM OU LE NOM DE L'AUTRE PERSONNE QUI ASSISTERA À L'ASSEMBLÉE DANS L'ESPACE PRÉVU À CET EFFET. À MOINS QUE VOUS NE DONNIEZ DES INSTRUCTIONS CONTRAIRES, LA PERSONNE DONT LE NOM EST ÉCRIT DANS CET ESPACE AURA LES PLEINS POUVOIRS POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE, Y VOTER ET Y AGIR À L'ÉGARD DES QUESTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE OU À TOUTE ASSEMBLÉE RÉSULTANT D'UN AJOURNEMENT OU D'UN REPORT, MÊME SI CES QUESTIONS NE SONT PAS MENTIONNÉES DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE OU DANS LA CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION.

INSCRIVEZ CI-DESSUS LE NOM DU FONDÉ DE POUVOIR EN LETTRES MAJUSCULES

R5

ÉTAPE 3

INSTRUCTIONS DE VOTE

A ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS : RECOMMANDATION DE VOTE : POUR TOUS LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR (REMPLISSEZ UNE SEULE CASE « » PAR CANDIDAT, À L'ENCRE NOIRE OU BLEUE)

	POUR	ABSTENTION		POUR	ABSTENTION		POUR	ABSTENTION
01 WILLIAM E. BENNETT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	07 DAVID E. KEPLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13 IRENE R. MILLER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
02 JOHN L. BRAGG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	08 BRIAN M. LEVITT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14 NADIR H. MOHAMED	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
03 AMY W. BRINKLEY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	09 ALAN N. MACGIBBON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15 CLAUDE MONGEAU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04 BRIAN C. FERGUSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 HAROLD H. MACKAY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16 WILBUR J. PREZZANO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
05 COLLEEN A. GOGGINS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11 KAREN E. MAIDMENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17 HELEN K. SINCLAIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
06 MARY JO HADDAD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12 BHARAT B. MASRANI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

POINT(S) : LES RECOMMANDATIONS DE VOTE SONT INDIQUÉES AU MOYEN DU **TEXTE SURLIGNÉ** AU-DESSUS DES CASES (REMPLISSEZ UNE SEULE CASE « » PAR POINT, À L'ENCRE NOIRE OU BLEUE)

B NOMINATION DE L'AUDITEUR DÉSIGNÉ DANS LA CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION

POUR ABSTENTION

C DÉMARCHÉ EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS PRÉSENTÉE DANS LES SECTIONS DE LA CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION INTITULÉES RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DÉMARCHÉ EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION ***VOTE CONSULTATIF***

POUR CONTRE

D PROPOSITION D'ACTIONNAIRE A

POUR CONTRE S'ABSTENIR

E PROPOSITION D'ACTIONNAIRE B

POUR CONTRE S'ABSTENIR

F PROPOSITION D'ACTIONNAIRE C

POUR CONTRE S'ABSTENIR

G PROPOSITION D'ACTIONNAIRE D

POUR CONTRE S'ABSTENIR

NOTA 1. LES PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES FIGURENT À L'ANNEXE A DE LA CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION CI-JOINTE. 2. LE PRÉSENT FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE DOIT ÊTRE LU PARALLÈLEMENT À LA CIRCULAIRE. 3. LES FONDÉS DE POUVOIR ONT PLEINS POUVOIRS DE SUBSTITUTION. 4. LE PRÉSENT FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE CONFÈRE UN POUVOIR DE VOTE DISCRÉTIONNAIRE À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS TOUCHANT LES POINTS CI-DESSUS OU DES AUTRES POINTS POUVAANT ÊTRE DÛMENT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE OU À TOUTE REPRISE OU À TOUTE REMISE DE CELLE-CI. 5. LES DROITS DE VOTE AFFÉRENTS AUX ACTIONS NE PEUVENT ÊTRE EXERCÉS, EN PERSONNE OU PAR PROCURATION, SI LES ACTIONS SONT DÉTENUES EN VIOLATION DE LA LOI SUR LES BANQUES (CANADA). LES RESTRICTIONS APPLICABLES À LA PROPRIÉTÉ D'ACTIONS SONT DÉCRITES DANS LA CIRCULAIRE DE PROCURATION DE LA DIRECTION. 6. SI VOUS COCHEZ LA CASE « S'ABSTENIR », VOUS DEMANDEZ À VOTRE FONDÉ DE POUVOIR DE S'ABSTENIR DE VOTER POUR OU CONTRE LE POINT EN QUESTION. UNE ABSTENTION EST PRISE EN COMPTE COMME UNE PRÉSENCE AUX FINS DE LA CONSTATATION DU QUORUM MAIS N'EST PAS PRISE EN COMPTE COMME UNE VOIX EXPRIMÉE DANS LE BUT DE DÉTERMINER SI LA PROPOSITION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX REQUISES. LE NOMBRE D'ABSTENTIONS SERA COMPILÉ DANS LES RÉSULTATS DU VOTE.

ÉTAPE 4 LE PRÉSENT DOCUMENT DOIT ÊTRE SIGNÉ ET DATÉ

SIGNATURE(S) *INVALIDE EN L'ABSENCE DE SIGNATURE*

M M J J A A